



Conseil de Paris des 14 au 17 mars 2023

Question écrite à la Maire de Paris relative à la pêche de loisir sur le Canal de l'Ourcq

Les deux conventions d'autorisation (dites "Petit gabarit" et "Grand gabarit") qui encadrent la pratique de la pêche de loisir sur le Canal de l'Ourcq sont arrivées à terme le 31/12/2021.

Pour leur renouvellement, le cabinet de Christophe Najdovski a demandé aux pêcheur·euse·s d'intégrer l'interdiction de la pêche au vif et des hameçons avec ardillon. En effet, ces pratiques sont particulièrement cruelles pour les poissons, qui sont doués de sensibilité et de capacités cognitives, comme démontré par de nombreuses études scientifiques.

Cette demande a toutefois été refusée par les pêcheur·euse·s. Demeurées sans nouvelles depuis ces discussions, les associations locales de défense des droits des animaux ont alerté les Écologistes sur la situation.

Ainsi, Aminata Niakaté, Corine Faugeron et les élu·e·s du Groupe Les Écologistes souhaitent avoir des précisions sur :

- L'état de la procédure de renouvellement de ces deux conventions
- L'inclusion de clauses interdisant la pêche au vif et les hameçons avec ardillon
- Les éventuels contrôles opérés par la police municipale